

COMMUNIQUÉ du PERE DANIEL ANGE,

Fondateur de l'Ecole Catholique JEUNESSE-LUMIÈRE

L'évêque de Valence a fait paraître voici quelques jours le communiqué suivant concernant le père Marie-Michel :

« Suite à des informations reçues à l'évêché de Valence concernant le Père Marie-Michel Hostalier à propos de délits plus graves touchant des adultes, une enquête et un procès ont été menés en lien avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. A l'issue de cette démarche, le Père Marie-Michel Hostalier a été condamné au renvoi de l'état clérical et la décision a désormais pris effet. L'évêque de Valence et toute l'Église diocésaine expriment aux personnes victimes leur douleur, et les assurent de leur soutien. Nous confions aussi au Seigneur Marie-Michel Hostalier dans la démarche de pénitence qui est la sienne ».

Plusieurs médias ont repris cette information en précisant que le Père Marie-Michel était « co-fondateur » de Jeunesse Lumière.

Je tiens donc ici à m'exprimer à propos de ces annonces en tant que responsable de Jeunesse-Lumière-France et de la vaste Communion internationale JL.

1. J'ai appris les accusations portées à l'encontre du père Marie-Michel par l'évêque de Valence, voici 2 ans. Après une longue enquête canonique, la sanction officielle est relatée par le communiqué de ce diocèse. D'où la confidentialité totale observée jusqu'à ce jour par l'Église, et donc par l'évêque de Valence et moi-même.

2. Cette annonce me conduit avant tout à penser et prier pour les diverses victimes concernées : la supplication à Dieu, la prière et une grande compassion à leur intention habitent constamment mon cœur de prêtre. Que le Seigneur les accompagne sur un chemin de pacification et de guérison. Que des frères et sœurs dans la foi, des amis, leurs familles, des professionnels et des soignants soient à leur côté pour vivre ce chemin si indispensable.

3. Cette annonce choque et attriste sans doute tous ceux qui ont bénéficié du ministère du Père Marie-Michel depuis tant d'années : je tiens ici à leur exprimer également ma prière et ma compassion. Cette annonce fut pour moi un vrai électrochoc. Malgré un réel lien fraternel, rien ne me permettait de soupçonner des agissements aussi graves. Malgré ses actes inadmissibles, il me semble important de ne pas oublier ce qu'il a pu donner de beau et de bon dans sa vie et son ministère, et de ne pas l'oublier dans nos prières, le confiant à la miséricorde de Dieu.

4. Le titre de « co-fondateur de JL » que se donnait Marie-Michel est impropre et ambigu. Il est vrai que durant les huit premières années (de 1984 à 1992) il a été un conseiller et un intervenant de l'école, mais il n'a jamais vécu à l'école, y venant juste quelques jours au fil de l'année. Depuis sa propre fondation du Carmel de la Vierge Missionnaire, il n'est plus venu que 24h par an au Conseil Pastoral ainsi qu'à certains rassemblements d'été.

6. Mais ces graves dérapages ne doivent rien ôter à tout ce qu'il nous a donné de beau et de bon, au long de ces années d'amitié fraternelle, ainsi que par ses nombreux écrits, qui gardent leur pertinence.

L'heure est à la supplication pour ses victimes adultes, son Carmel d'origine de Montpellier, sa fondation de la Vierge Missionnaire, notre famille JL. : qu'elle soit épargnée d'éventuels effets collatéraux.

Enfin, supplions pour lui-même. Qu'en cette nouvelle période de grand désert, il puisse devenir un saint et arrive au Ciel se laissant renaître dans cette Miséricorde divine qu'il a inlassablement prêchée, et enfant de cette Mère qui ne cesse d'envelopper ses fils et filles pécheurs de sa tendresse virginale et maternelle.

~~Daniel + Ange~~

En cette fête de la compassion de Marie